



Diagnostic gratuit de votre site en zone humide



- Vous êtes propriétaires d'un site (bois, étang, frayère, vivier, ancien marais) et vous souhaitez restaurer les potentialités d'accueil de la faune et de la flore sur votre site ?
- Vous souhaitez simplifier au maximum l'entretien ou la gestion de votre terrain ?
- Vous souhaitez retrouver un paysage traditionnel typique de la plaine de la Scarpe (marais, prairie humide ou inondable bordée de saules têtards, boisement alluvial) ?
- Vous souhaitez dédier ce site à la biodiversité ?



Faites réaliser un diagnostic de votre zone humide !

Le Parc naturel régional Scarpe Escaut, avec le Conservatoire des Espaces naturels des Hauts-de-France, peut réaliser, si vous le souhaitez, un diagnostic de votre zone humide dans le but de pouvoir réaliser des travaux de restauration.



Qui peut en bénéficier ?

Les propriétaires d'un terrain situé en zone humide (ou historiquement humide) de plus de 1 hectare, hors parcelles agricoles.

Sont éligibles uniquement les propriétaires privés (personnes physiques et morales). Pour davantage de précision et vérifier que votre propriété est éligible, consultez le règlement sur le site internet : www.sage-scarpe-aval.fr

Que fera le Parc naturel régional ?

- Si votre terrain est éligible, nous ferons un état des lieux du site : faune, flore, habitats, pédologie (étude du sol), relief, niveaux d'eau, pollutions, espèces invasives.
- Nous évaluerons le potentiel du site : accueil d'espèces typiques des zones humides (dont rares et menacées), gestion des niveaux d'eau, qualité des habitats, du sol et du paysage.
- Nous identifierons selon votre projet les travaux de restauration (ou d'entretien) qui pourraient être menés, ainsi que les conditions de leur mise en œuvre.
- Nous estimerons le coût de travaux de restauration et les aides financières possibles.

Comment en bénéficier ?



Téléchargez le dossier de candidature sur www.sage-scarpe-aval.fr ou en scannant ce Qr Code.

Renvoyez votre dossier complété avant le 31 décembre 2024 à Bruno Lamé, Parc naturel régional Scarpe-Escout :
b.lame@pnr-scarpe-escout.fr, 03.27.19.19.70

2024		2025	
septembre - décembre	janvier - février	mars - novembre	décembre
dépôt des candidatures	sélection des candidatures	réalisation du diagnostic	restitution du diagnostic



Ce projet est coordonné et mis en œuvre par le Parc naturel régional Scarpe-Escout, animateur du SAGE Scarpe aval, avec l'assistance technique du Conservatoire des espaces naturels des Hauts-de-France.

